

Dossier locaux associatifs

1. Présentation de l’association

Depuis 1984, l’Association ASAMLA contribue à l’intégration et la cohésion sociale en favorisant l'accès aux droits des personnes migrantes, primo-arrivants ou non, dans une perspective de développement local et de liens interculturels.

L’Asamla est organisée comme un centre de ressources dont le siège est à Nantes au service de la compréhension entre les usagers allophones et les institutions/services/professionnels dans les champs de la santé, du social et de l’éducation. Son activité rayonne à l’échelle de la métropole, de la Loire-Atlantique et est sollicitée au niveau régional. L’Asamla est membre fondateur du réseau national des associations signataires de la Charte nationale pour l’interprétariat professionnel médical et social.

Aussi aujourd’hui le projet et les activités de l’Asamla se réalisent dans la perspective d’un centre ressources interprétariat et développement local pour l’intégration conjuguant les fonctions suivantes :

* Une fonction « interprétariat » dans les situations d’échange entre les usagers allophones et les professionnels de la santé, du social et de l’éducation. (En complément de l’intervention présentielle en entretien nous expérimenterons en 2018 une offre de service complémentaire téléphonique)
* Une fonction « actions collectives et partenariales » : l’Asamla met en œuvre des actions d’information et de médiation pour contribuer à l’accès aux droits et à l’intégration des personnes allophones.
* Une fonction « conseil et formation » : l’Asamla participe à la mobilisation et à la formation sensibilisation des acteurs des champs médicaux, sociaux et éducatifs aux enjeux interculturels, d’accès aux droits et d’intégration.
* Une fonction « veille et prospective » : l’Asamla participe à l’analyse des évolutions migratoires et des dynamiques d’intégrations tout au long de la vie (parentalité, personnes âgées migrantes...)
1. Moyens mobilisés :
2. Moyens humains :

Le Conseil d’administration réunit 18 membres et le bureau réunit 8 administrateurs. Plusieurs commissions thématiques accompagnent également l’activité de l’association.

Les activités de l’Asamla sont actuellement mises en oeuvre par une équipe de 23 salariés (pour 11, 5 Etp). L’effectif a doublé au cours des 10 dernières années.

* 1 Directeur
* 2 secrétaires
* 1 comptable
* 19 interprètes et référentes actions collectives

 + 2 prestataires réguliers :

* Psychologue (supervision)
* Nettoyage
1. Locaux :

Depuis 2006 l’association bénéficie de la mise à disposition gracieuse (hors fluides) de locaux municipaux au 49-51 Chaussée de la Madeleine par la Ville de Nantes . Cet espace (68 m2 utiles) n’est plus adapté à l’activité actuelle de l’association. Il ne répond également plus aux normes relatives aux conditions de travail.

1. Budget :

Le budget de l’association s’élève à 430 000 € dont 86 % de masse salariale. L’association est reconnue d’intérêt général. Son activité se déployant principalement en soutien des services publics (Santé, Services sociaux, Education), son modèle économique s’appuie principalement sur des subventions publiques.

L’association est en particulier soutenue par la Ville de Nantes dans le cadre d’une convention pluriannuelle d’objectifs et de moyens à hauteur de 30 000 € pour le dernier exercice.

Actuellement le budget de l’association ne permet pas de dégager les moyens pour envisager la location de nouveaux locaux au prix du marché sans augmentation des contributions publiques.

1. **Activité**

En premier lieu, au cours des 3 dernières années l’équipe de l’Asamla a conduit chaque année plus de 9 000 heures d’intervention d’interprétariat. Elle concerne plus de 1000 professionnels et près de 3 000 personnes migrantes. Mais cette stabilité doit être regardée en comparaison de l’augmentation du nombre de personnes migrantes allophones sur les territoires.

Les besoins augmentent et soulignent la nécessité du développement de notre activité. Mais aujourd’hui notre capacité à répondre à ces besoins est d’abord déterminée par nos moyens. La recherche de nouveaux financements est bien sûr déterminante mais nous devons également proposer de nouvelles formes de services soumis à la possibilité pour l’association d’accéder à des locaux adaptés :

* L’organisation d’une plateforme d’interprétariat téléphonique pour faciliter l’accès à une ressource de premier recours
* L’accueil au siège de l’association de permanences pour le public et/ou les professionnels

De plus, nous constatons depuis plusieurs années maintenant une augmentation des besoins dans de nouvelles langues coïncidant avec l’évolution actuelle de la migration. De ce fait, nous sommes également amenés à étudier l’embauche pérenne sur ces nouvelles demandes d’interprètes.

Enfin, la proximité du futur Centre Hospitalier Universitaire permettrait également à l’association de rationaliser ses couts de déplacements en permettant un déplacement rapide et sans véhicule vers notre partenaire le plus important.

1. **Besoins de l’association en termes de locaux**

L’organisation de l’Asamla permet de distinguer d'une part l’activité qui se réalise au siège et d’autre part celle conduite à l’extérieur (à l’hôpital, dans les services sociaux, dans les écoles). Aussi les besoins d’espaces permanents de travail sont inférieurs au dimensionnement de l’équipe. Pour autant il faut prévoir à minima (ref : norme NF X 35-102)

* 1 espace dédié à l’accueil et la planification (standard téléphonique) : 10 m2
* 1 bureau de Direction : 15 m2
* 1 pôle administratif et comptable (bureau 3 personnes) : 35 m2
* 1 pôle interprétariat et médiation (bureau de 4 personnes) : 45 m2
* Un bureau de permanence (bureau 1 personne) : 10 m2
* Une salle de réunion pour 25 personnes : 55 m2
* Sanitaire : : 03 m2

Aussi en première évaluation la surface utile nécessaire pour l’Asamla est d’environ 175 m2. Toutefois une partie de ces espaces sont localisables. En particulier la salle de réunion qui pourrait être mutualisée.

1. **Vers un Pôle Ressources**

Au-delà de son activité d’interprétariat, l’ASAMLA se réfléchit comme une structure ressources sur la question migratoire. Elle oriente et entend axer son activité dans une pluralité de principes :

- Continuer à initier ou contribuer aux actions collectives d’information, d’éducation sanitaire, de prévention ou de mobilisation des publics migrants. Parce qu’elles permettent aux personnes une « prise de parole», ces dynamiques sont de puissants leviers d’intégration, tout particulièrement pour aborder les questions de parentalité et d’éducation mais aussi pour accompagner les personnes migrantes âgées.

-Poursuivre le travail engagé avec 9 partenaires associatifs nationaux pour développer et faciliter l’accès à l’interprétariat professionnel dans les domaines de la santé, du social et de l’éducation dans une logique de droit commun : la juste reconnaissance par la collectivité du rôle et des compétences des interprètes professionnels dans les domaines de la santé, du social et de l’éducation est un objectif prioritaire.

-Continuer à échanger et agir avec les acteurs locaux en proposant le projet et l’expérience quotidienne de l’Asamla comme une ressource pour l’intégration. C’est en renforçant toujours davantage la complémentarité de nos actions, parfois en les mutualisant, dans des logiques de réseaux (et/ou de pôles) que nous parviendrons à mieux répondre à tous.

L’implantation sur le site des cinq ponts nous permettrait également de réfléchir à une dynamique partenariale plus importante. La réunion dans un même lieu des partenaires associatifs s'occupant de l'accueil des migrants dans les domaines sanitaires, sociaux et juridiques favoriserait la prise en charge et éviterait bien des errements. Ce pourrait-être un projet pilote pour la métropole dans lequel interprétariat et médiation culturelle y auraient évidemment toute leur place.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_